

TROPHEE JEROME BERNARD MINIKART / MINIME / CADET 2015

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 L'ASK Ancenis organise, un Trophée Jérôme BERNARD en catégorie Minikart, Minime et Cadet

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2 Ce Trophée Jérôme BERNARD se déroulera les 20/21 juin 2015 à Ancenis sur le circuit Roger GAILLARD

1.3 HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

1.3.2. L'installation dans le paddock, le contrôle administratif et le contrôle des extincteurs auront lieu à partir du **samedi à 8 heures et se termineront le dimanche à 8 heures.**

Chaque pilote devra avoir un extincteur et le placer sous l'auvent de la structure de manière visible et accessible.

1.3.3. La manifestation débutera officiellement le **samedi à 9h00** avec les essais libres officiels.

1.4 VERIFICATIONS

L'enregistrement du matériel aura lieu le samedi, à partir de 10h30. Chaque concurrent devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

ARTICLE 2. CONCURENTS ET PILOTES

2.1 LICENCES

Le Trophée « Jérôme BERNARD Minikart » sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur" (NCCMKK), délivrée par la FFSA, en cours de validité dans sa catégorie pour 2015.

Le Trophée « Jérôme BERNARD Minime » sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur" (NCCMK), délivrée par la FFSA, en cours de validité dans sa catégorie pour 2015.

Le Trophée « Jérôme BERNARD Cadet » sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur" (NCCCK), délivrée par la FFSA, en cours de validité dans sa catégorie pour 2015.

2.2 INSCRIPTION AU TROPHEE JEROME BERNARD

2.2.1. Tout pilote désirant participer au Trophée Jérôme BERNARD devra faire parvenir son bulletin d'inscription dûment complété, disponible sur le site internet www.ask-ancenis.fr, à l'organisateur :

COQUET Laurent – ASK Ancenis

5 rue Saint Vincent – 53290 St Denis d'Anjou

L'inscription devra obligatoirement être accompagnée de son règlement (Par chèque à l'ordre de « Association Trophée de Bretagne »).

Le montant de l'inscription au Trophée Jérôme BERNARD 2015 Minikart est fixé à **35 € pour les pilotes Minikart participant au Trophée de Bretagne, 55€ pour ceux ne s'engageant pas au Trophée.**

Le montant de l'inscription au Trophée Jérôme BERNARD 2015 Minime et Cadet est fixé à **45 € pour les pilotes Minime et Cadet participant au Trophée de Bretagne, 65€ pour ceux ne s'engageant pas au Trophée.**

2.2.2. Le montant des droits d'inscription ne comprend pas, le droit de piste du samedi, l'aire de repos, la location des stands et la location du transpondeur qui pourront être facturés par l'organisateur.

2.2.3 En cas de non-participation, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure).

Si un minimum de 10 pilotes n'est pas atteint dans l'une ou l'autre des catégories, l'organisateur annulera le Trophée Jérôme BERNARD de la catégorie concernée.

ARTICLE 3. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

3.1. MATÉRIEL ADMIS

3.1.1. Définition du règlement technique des catégories Minikart, Minime et Cadet de compétition.

**3.1.2 Moteur : Micro Max : Minikart
Mini max : Minime
Mini max : Cadet**

Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et d'un moteur plombé.

3.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

3.2.1. Carburant

Voir Article 10.1 du RTN

3.2.2. Pneumatiques

3.2.2.1. Chaque pilote disposera d'un train de pneus slick (2 avant - 2 arrière) homologué selon sa catégorie.

3.2.2.2. Les pneus seront présentés par les concurrents lors de l'enregistrement du matériel. Ces pneumatiques seront les seuls à pouvoir être utilisés pendant la durée de l'épreuve (Essais Chronométrés, Manches qualificatives et pré-finales / finales). Ces pneumatiques seront enregistrés et vérifiés tout au long de l'épreuve grâce à leurs codes barre.

3.2.2.3 En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par les Commissaires Techniques, le concurrent pourra présenter un pneu AV ou AR, de remplacement, auprès des commissaires techniques de l'épreuve.

3.2.2.4 L'utilisation de pneumatiques pluie ou de pneumatiques slick retaillés est interdite.

3.3. MECANICIENS ET ASSISTANCE

3.3.1. Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc fermé et à la pré-grille.

ARTICLE 4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

4.1. ESSAIS

4.1.1. Essais libres officiels

Les essais libres officiels se dérouleront le samedi matin par séances de 10 minutes avec 30 pilotes maximum.

4.1.2. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) est obligatoire dès la première séance d'essais libres du samedi après-midi, sous peine d'une amende de 100€.

4.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs (concurrents-conducteurs) est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de l'épreuve.

4.3. COURSE

4.3.1. Essais chronométrés

Pour les essais chronométrés, les groupes seront tirés au sort.

Les essais chronométrés auront lieu par groupe de 30 pilotes maximum selon des horaires définis par l'organisateur. Chaque groupe effectuera une séance de 5 minutes.

4.3.2. Manches qualificatives

4.3.2.1. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

4.3.2.2. Création des séries

Si le nombre de pilotes inscrits dans la catégorie est inférieur ou égal à la capacité de la piste, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.

Si le nombre de pilotes inscrits est supérieur à la capacité de la piste, les concurrents seront divisés en séries. Chaque série comptera au maximum 15 pilotes, répartis suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D	SERIE E
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono
6 ^{ème} chrono	7 ^{ème} chrono	8 ^{ème} chrono	9 ^{ème} chrono	10 ^{ème} chrono

4.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; B contre C ; etc... (soit un total de 10 manches qualificatives maximum)

Les manches qualificatives se disputeront sur 7 km par temps sec et sur 5,5 km par temps de pluie pour les Minikart.

Les manches qualificatives se disputeront sur 10 km par temps sec et sur 7 km par temps de pluie pour les Minime et Cadet.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

4.3.3. Phases finales

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. Les 33 premiers pilotes seront qualifiés pour les phases finales

Les phases finales se dérouleront de la façon suivante :

- une pré-finale de **10 km** minimum par temps sec et de **7 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue des manches qualificatives, pour les Minikart

Une pré-finale de **14 km** minimum par temps sec et de **11 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue des manches qualificatives, pour les Minime et Cadet

- une finale de **9 km** minimum par temps sec et de **7 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue de la pré-finale pour les Minikart.

Une finale de **14 km** minimum par temps sec et de **11 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue de la pré-finale pour les Minime et Cadet.

Le classement de chaque finale déterminera les classements du Trophée Jérôme BERNARD 2015 et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

4.3.4. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour la phase finale, auront la possibilité de disputer une Coupe de la Ville d'Ancenis.

Cette Coupe sera organisée si un minimum de 15 pilotes y participent (maximum 30 participants) et se dérouleront sur une seule course de 10 km par temps sec et de 8 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville d'Ancenis" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

4.3.5. Course par temps de pluie déclarée par la Direction de Course

Lorsque la Direction de Course déclarera qu'il s'agit d'une course par temps de pluie, les courses se dérouleront sur les distances spécifiques prévues par temps de pluie.

ARTICLE 5. PRIX

5.2. PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de la finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés dans chaque catégorie seront sous la responsabilité de l'organisateur.

ARTICLE 6. RESERVES

6.1. RESERVES

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles ou extraits du règlement technique ou sportif en cas de raisons majeures, après consultation et accord de la FFSA. L'organisation affichera les modifications avant le départ de la course. Un concurrent ou son entourage ayant un comportement antisportif pourra se faire exclure de l'épreuve par les commissaires sportifs après consultation du Règlement Sportif et Technique National FFSA 2015.

Date et Cachet de l'ASK

Date et Visa de la CRK

Date et Visa de la FFSA